



15e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Lundi 23 avril 2018 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 12^e séance du Conseil général du 14 décembre 2017.
2. Rapport relatif au changement d'affectation « Scierie des Eplatures », biens-fonds 430, 1671, 1672, 2918, 7365 et 7682 du cadastre des Eplatures et à la modification des plans d'alignement « n° 25 » sanctionné le 4 mai 1948 et « n° 54 » approuvé le 5 mars 1963 (DUBRE).
3. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 5'019'000.- pour la réalisation du schéma directeur informatique entre 2018 et 2022 (DFER).
4. Motion du groupe UDC « Les cyclistes, exemptés du code de la route ? » (développée lors de la séance du 8 mars 2018).

Maria Belo
présidente du Conseil général

Motion UDC : Les cyclistes, exemptés du code de la route ?

Le Conseil National a étudié jeudi 08 mars, une motion visant à faire payer aux cyclistes les mêmes amendes que les automobilistes en cas d'infraction au code de la route.

La motion déposée au Parlement fédéral rappelle qu'un automobiliste qui grille un feu rouge doit s'acquitter de 250 francs d'amende contre 60 francs pour un cycliste. Conduire sans les mains sur le guidon coûte 20 francs et circuler sur un trottoir 40 francs. Les pénalités pour cette catégorie de deux-roues ont été adaptées il y a plus de vingt ans, regrette l'Office fédéral des routes (OFROU). Et les contrevenants n'en ont cure, car la plupart du temps, ils se sentent intouchables !

Pourtant, comme le signale le Bureau de prévention des accidents (BPA), les cyclistes provoquent chaque année en moyenne, en Suisse, 534 accidents, dans lesquels 514 sont grièvement blessés à cette occasion et 17 d'entre eux en meurent. En outre, 62 usagers de la route sont sévèrement blessés dans un accident causé par un cycliste et dans un cas en moyenne, cela se solde par un décès de la victime.

Le psychologue de la circulation Markus Hackenfort a présenté voici quelques années une étude sur les cyclistes qui s'estiment tout permis. Le chercheur de la Haute école spécialisée de Zurich (ZHAW) est arrivé à la conclusion que ces derniers estiment mal le risque représenté par les sites névralgiques de la route. Ils sont également persuadés qu'ils ne représentent aucun danger et ne comprennent pas la répression dont ils se disent victimes.

A La Chaux-de-Fonds, qui n'a jamais vu un cycliste rouler sur les trottoirs et passages pour piétons, passer au feu rouge ou prendre un sens interdit ? Personne, car cela se passe tous les jours !

La sécurité est sévèrement compromise, une répression accrue est peut-être nécessaire !

La présente motion demande au Conseil communal d'étudier quelles mesures prendre afin de limiter les risques causés par les cyclistes aux autres usagers de la route que sont, par exemple, les piétons.

Hughes Chantraine, Marc Schafroth, Andy Favre, Thierry Brechbühler